

## Le DIRECTEUR de l'ENSMM

### Décision du 15 décembre 2022 fixant la composition du comité social d'administration

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L951-1 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 6 mai 2022 portant création du comité social d'administration de l'ENSMM ;

Vu les statuts de l'ENSMM ;

Vu le règlement intérieur de l'ENSMM ;

Vu les procès-verbaux de résultats relatifs aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> Représentants de l'administration

Le comité social d'administration comprend deux représentants de droit de l'administration :

- le directeur de SUPMICROTECH-ENSMM, qui préside le comité ;
- le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, à savoir le directeur général des services

Le directeur du service des ressources humaines est invité au comité social d'administration lorsqu'un ou plusieurs points inscrits à l'ordre du jour portent sur sa sphère de compétences.

En outre, lors de chaque réunion du comité, le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Le directeur général des services préside le comité social d'administration en l'absence du directeur de l'École. Dans ce cas, le directeur du service des ressources humaines supplée le directeur général des services.

## Article 2 Représentants du personnel

Le comité social d'administration comprend cinq représentants du personnel titulaires et un nombre égal de suppléants.

La durée de leur mandat est fixée à quatre ans à compter du 8 décembre 2022.

À la suite du scrutin du 8 décembre 2022, les représentants du personnel sont les suivants :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Organisation syndicale</u>
Vincent TRECOIRE	Marion DELEHAYE	SNPTES-UNSA ITRF BIO
Gérard MICHEL	Fabrice STHAL	SNPTES-UNSA ITRF BIO
Nathalie CHOLLEY	Xavier GABRION	SNPTES-UNSA ITRF BIO
Emmanuel PIAT	Claudine COLLIN	SNPTES-UNSA ITRF BIO
Phillipe ABBE	Xavier VACHERET	SNPTES-UNSA ITRF BIO

## Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision ainsi que de sa publication sur les sites internet et intranet de l'ENSMM, son affichage dans les locaux et de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités.

A Besançon, le 15 décembre 2022

Le Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM



Pascal VAIRAC